

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2021/79**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	26

Date de la convocation
23/11/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un et le mardi 30 novembre à 11h30

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Présents (18) : Paule ALBERTINI – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Maryline MASSONI - Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI – Jeanne Baptiste SAVELLI Charlotte TERRIGHI –

Pouvoirs (9) : Maria GAROBY donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Christophe GRAZIANI donne pouvoir à Charlotte TERRIGHI – Charles MARCELLI donne pouvoir à José GALLETTI - Augustine GARIBALDI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI - Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (10) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI Patrick EIDEL GUIDICELLI – Fortuné FELICELLI – Ange LAMBERTI - Pierre NATALI – Georges RISTICONI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 400 m² - Commune de Vignale

Monsieur Bernard GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président informe les membres du Conseil communautaire de l'opportunité d'acquérir un terrain sur la commune de Vignale, en limite de la Route Territoriale, afin d'aménager un local de collecte des ordures ménagères et assimilées ainsi qu'un arrêt de bus dans le cadre de l'exercice de la compétence mobilité.

Après négociation, un accord a été trouvé avec les héritiers de monsieur TILLY JEAN PROSPER ZEPHIRIN FRANCOIS MARIE qui consentent à céder un terrain de 400 m² à détacher de la parcelle cadastrée C 760, commune de Vignale, au prix de 4 000 €. Madame Charlotte TERRIGHI, Maire de Vignale, quitte la salle au moment du vote

Le Conseil communautaire oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé du Président
- Donne son accord pour acquérir un terrain de 400 m² détaché de la parcelle cadastrée C 760 située sur la commune de VIGNALE, appartenant aux héritiers de monsieur TILLY JEAN PROSPER ZEPHIRIN FRANCOIS MARIE, au prix de 4 000 € et pour prendre également en charge les frais associés à cette acquisition


Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA GOLO
Le Président de la Communauté
de Communes Marana-Golo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20211130-2021-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2021

Affichage : 06/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Jean DOMINICI 

